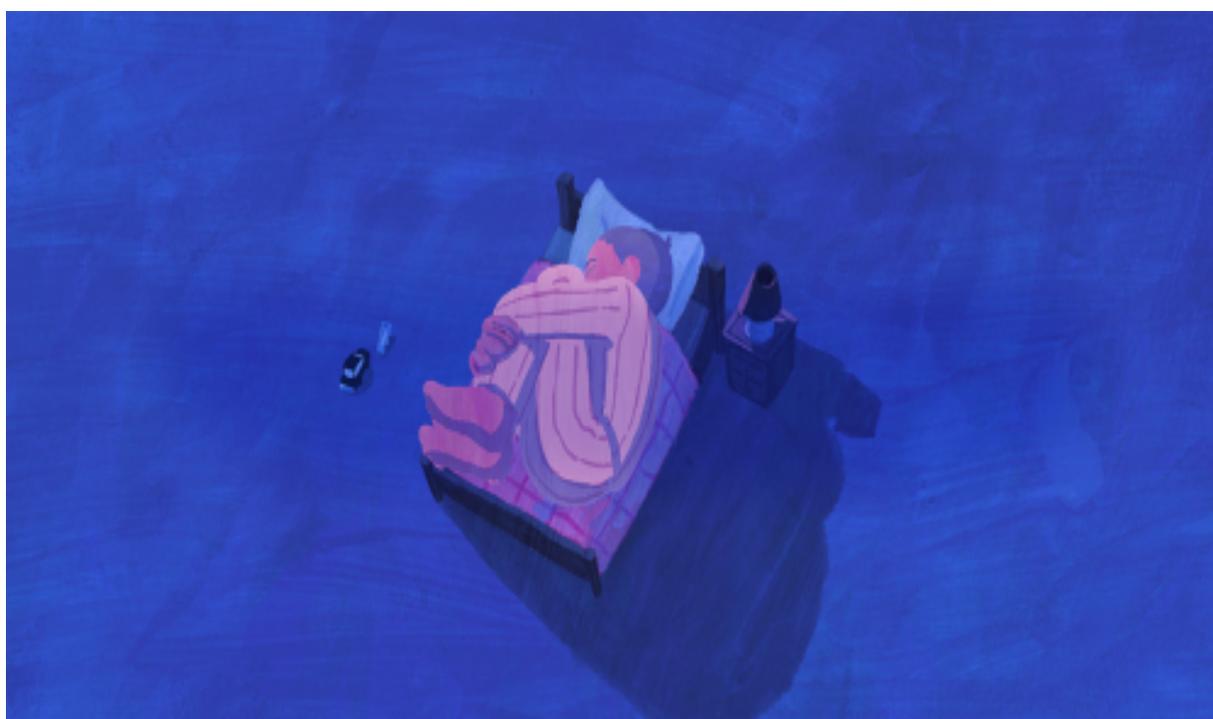


FACE À L'INCESTE

Pour l'enfance, combattons le silence



**Bilan 2021
et perspectives 2022**

Le mot de la présidente

L'inceste entre enfin dans le débat public



Il y a 40 ans, lorsque le juge d'instruction m'a demandé « étais-tu consentante pour avoir des rapports sexuels avec ton père ? », je n'ai pas compris la question. Comment une société qui doit protéger ses enfants pouvait imaginer que je désirais l'inceste ? Devant ma stupéfaction, le juge a reformulé cette phrase inhumaine « As-tu dit non ? ». Au fond de ma tête d'enfant, je sentais que la loi ne me protégeait pas, que tout cela était injuste. Je ne pensais pas alors, que 20 ans plus tard, je me lancerai dans le combat de ma vie consistant à faire reconnaître le crime d'inceste dans notre code pénal et surtout, supprimer la recherche du consentement de l'enfant. C'était en 2000, nous avons commencé seuls, nous, une poignée de survivants. Au début personne ne comprenait ce combat car personne ne voyait le problème. J'ai rencontré des parlementaires qui ne me croyaient pas lorsque je leur expliquais qu'un enfant, quel que soit son âge, pouvait être considéré comme consentant à l'inceste en France.

Première victoire en 2010 avec l'introduction de la contrainte morale ([article 222-22-1](#)) mais nous sommes toujours seuls. [Et puis en 2017](#) arrive l'affaire de Pontoise (la petite Sarah). Le grand public découvre l'absence de protection des enfants dans notre droit. 2018 le gouvernement tente vainement de légiférer à la faveur de la [loi Schiappa](#). Ce projet de loi est tellement mal ficelé qu'il a pour mérite de regrouper pour la première fois toutes les associations contre lui. Nous ne sommes plus seuls. Nous créons avec d'autres associations, [le Collectif Pour L'Enfance](#) pour obtenir deux seuils d'âge ne requérant plus la recherche du consentement de l'enfant : 18 ans pour l'inceste et 15 ans pour les actes pédocriminels.

Il faudra attendre 2021 et le scandale de [l'affaire Duhamel révélé par le livre La Famila Grande de Camille Kouchner](#) pour que nos propositions trouvent enfin un écho médiatique obligatoirement suivi d'un engagement politique. [La loi Billon](#) votée en avril 2021 a permis une avancée majeure : on ne demandera plus à un mineur s'il était consentant à une relation sexuelle avec un ascendant. Je pourrais m'en satisfaire. Mais non, car cette protection n'a pas été instaurée pour tous les membres de la famille. Cela veut dire que le combat continue. Cependant, je sens un vent nouveau, notre cause est maintenant visible et je ne regrette pas avoir tenu bon contre vents et marées depuis 21 ans, combattant, insistant toujours et encore pour que le mot le plus tabou du monde, le mot « inceste » soit nommé dans notre société. Comme je le pense toujours : « *On ne peut pas lutter contre un tabou sans commencer par le nommer* ». Un dernier mot pour nos bénévoles qui travaillent sans compter pour prévenir l'inceste, je les remercie du fond du cœur. Merci à nos adhérents, donateurs et partenaires grâce à qui nous menons nos combats en toute indépendance. Par leur présence et leur soutien, la petite fille devant le juge d'instruction n'est plus seule, elle est maintenant mieux protégée.

Isabelle Aubry

Qui sommes-nous aujourd'hui ?

Aujourd'hui, bien qu'il concerne **10 % des Français**, l'inceste n'est toujours pas pris en compte par les pouvoirs publics ([sondage Face à l'inceste commandé à Ipsos en 2020](#)). Il n'existe aucun plan national de prévention, [malgré nos propositions en ce sens depuis 2004](#) et l'ampleur du phénomène que nous révélons année après année.



Notre vision est simple : **un enfant devrait être en sécurité auprès de ses proches** (famille, école, association sportive...). Ceux qui s'exposent au tabou de l'inceste pour protéger les mineurs doivent être aidés et défendus eux-mêmes (parents protecteurs, professionnels...).

Pour cela, une volonté politique est nécessaire, une prise de conscience collective indispensable. Selon nous, la **prévention** est la meilleure voie à emprunter car elle évite la souffrance aux enfants. Elle doit être généralisée à toutes les sphères de la société : famille, école, médical, associatif...

Nous sommes **une association de protection de l'enfance**, et non plus directement d'aide aux victimes. Cela n'empêche pas nos membres de se réunir pour témoigner, se mobiliser, participer à nos enquêtes, alimenter nos outils ressources comme [notre annuaire des professionnels et notre forum](#).

En 2021, le sujet de l'inceste a enfin été nommé et débattu dans la société comme au Parlement. [La loi Billon qui a été adoptée en avril](#) représente de nombreuses avancées pour la protection des enfants, mais elle est loin d'être suffisante pour empêcher que l'inceste ne se reproduise dans les prochaines générations en toute impunité. Le combat continue pour notre association !

Qu'avons-nous fait en 2021 ?

#Une mobilisation intense pour l'élaboration de la loi contre l'inceste

Ce combat nous a occupés de longues heures en 2021 : faire de la loi en préparation au Parlement pour protéger les mineurs des violences sexuelles une vraie protection contre le fléau de l'inceste. Notre acharnement a pesé dans la version finale du texte, même si toutes nos propositions n'ont pas été retenues. Retour en dates.

- **Novembre 2020** : la sénatrice Annick Billon dépose un projet de loi visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste (deux mois avant le tollé de *La familia grande* de Camille Kouchner, donc). Le projet prévoit notamment la création d'une infraction criminelle spécifique de « crime sexuel sur mineur » (mais uniquement sur les moins de 13 ans), l'inceste n'est pas nommé.
- **Janvier 2021** : nous rencontrons la députée Alexandra Louis, qui a rendu un rapport en décembre [sur les failles de la loi Schiappa](#). Elle semble d'accord sur l'importance de créer un crime spécifique pour l'inceste. Elle aussi est critique sur la différence d'âge.
- **Janvier-avril** : en plus de nombreux sénateurs et députés, nous rencontrons le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti pour l'alerter.
- **Janvier** : nous lançons notre grande [campagne sur le consentement](#) « Deux cauchemars dans mon histoire » à la télévision et sur les réseaux sociaux.
- **18 février** : en séance publique, les députés votent le texte avec un amendement pour supprimer l'écart d'âge de 5 ans.
- **1^{er} mars** : nous rencontrons Brigitte Macron, qui se dit sensible de notre cause, pour l'alerter sur les failles de la loi qui s'apprête à être votée. Elle ne donnera pas suite.
- **15 mars** : les députés votent la loi en première lecture [en suivant les amendements du gouvernement](#). Ainsi, la différence d'âge supérieure à 5 ans est sanctuarisée et « l'autorité de droit ou de fait » ajoutée. Intervenu dans l'hémicycle, le garde des Sceaux va même jusqu'à parler des « amours adolescentes » et « d'inceste consenti ».

▪ **21 avril** : la loi Billon est adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale. Elle instaure un seuil d'âge de consentement de 13 à 15 ans pour les victimes de violences sexuelles et de 13 à 18 ans pour l'inceste. [Lire notre décryptage de cette loi et des failles qui subsistent.](#)

Inceste par...	Seuil d'âge
Ascendant / Personne ayant autorité	18 ans
Frère, Oncle, Neveu, Conjoint (écart d'âge de plus 5 ans)	15 ans
Frère, Oncle, Neveu, Conjoint (écart d'âge de moins de 5 ans)	13 ans

FACE À L'INCESTE
Pour l'enfance, combattons le silence

Nous avons également milité pendant cette période au sein du Collectif pour l'enfance, créé pour l'occasion (38 associations). Nous en sommes toujours membres, mais pas actifs.

#Des grandes campagnes de prévention



Le **21 janvier**, nous lançons une campagne « [Deux cauchemars dans mon histoire](#) » avec notre partenaire Publicis et la fondation Kering. Soutenue par 160 personnalités et plus de 55 000 signatures, notre pétition aboutira 3 mois plus tard, à supprimer la notion judiciaire de « consentement » de l'enfant à l'inceste et à la pédocriminalité. Les qualités artistiques du [clip vidéo](#) lui ont valu de nombreuses récompenses dont un Lion d'or à Cannes.

Le **20 novembre**, en partenariat avec la Gendarmerie nationale et notre parrain Julien Masdoua, nous lançons [une nouvelle campagne de prévention et de sensibilisation](#) contre l'inceste. Trois spots vidéo, réalisés à l'initiative de la gendarmerie de l'Hérault, ont été diffusés sur nos différents réseaux sociaux ainsi que ceux de nos partenaires. À ce jour, ces trois clips ont cumulé plus de 50 000 vues sur Facebook, Twitter et YouTube.



Actuellement, le signalement des enfants victimes de sévices sexuels est dérogatoire et non pas obligatoire pour les professionnels de santé tenus au secret. Ils sont certes tenus de faire cesser la situation de danger, en faisant hospitaliser l'enfant par exemple, mais ils n'ont pas une obligation de signalement comme dans de nombreux pays voisins (Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Espagne, Italie et Autriche). Nous avons lancé [une pétition sur notre site](#) pour alerter sur cette situation.

#Participation active à la Commission nationale sur l'inceste

Début janvier 2021, tandis que l'affaire Duhamel agite les médias et la société française, le gouvernement annonce la création prochaine de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE). Nous affichons notre scepticisme quant aux compétences d'[Elisabeth Guigou pour présider cette commission](#) et nous obtenons gain de cause : elle démissionnera quelques jours plus tard au profit du juge pour enfants Édouard Durand et Nathalie Mathieu, (la directrice de la maison du Dr Bru). Depuis mars 2021, nous siégeons dans cette commission composée de [20 membres](#) permanents par la voix de notre présidente Isabelle Aubry.

Et cette commission donne de l'espoir. **Le 27 octobre**, elle a rendu son premier avis qui insiste sur la nécessaire protection de l'enfant et le soutien des parents protecteurs, notre combat depuis plus de vingt ans. Un avis qui a manifestement été suivi par le gouvernement qui a signé dans la foulée un décret (n° 2021-1516 du 23 novembre 2021 article D. 47-11-3) pour limiter les poursuites judiciaires en cas de non-représentation d'enfant si l'un des parents est accusé de violences par l'autre.

Le 8 octobre, la Commission Inceste lance son appel à témoins. Nous invitons toutes les personnes survivantes ainsi que leurs proches (et les parents protecteurs) à y participer. Début janvier 2021, plus de 8000 personnes avaient déjà témoigné d'inceste auprès de la Commission. **Le 17 novembre**, nous prenons part au premier colloque de la Ciivise à Paris.

#De nombreuses interventions dans les médias...

De janvier à mars, en pleine tempête Duhamel, nos bénévoles réalisent plus de 130 interventions à la télévision, à la radio, et dans la presse écrite. Nous avons ainsi aussi bien donné des interviews au Monde, qu'à Closer ou BFM TV. Nous nous sommes ainsi positionnés comme l'acteur historique et incontournable pour comprendre ce fléau.

Par ailleurs beaucoup d'articles ont repris les chiffres de notre sondage Ipsos (1 Français sur 10 victimes d'inceste, 1 Français sur 3 connaît une victime d'inceste), en citant la source ou pas. Nos chiffres ont également été repris par de nombreux politiques (députés, sénateurs, ministres), et font autorité en l'absence de chiffre officiel du ministère de la Santé.

#...et dans des conférences

Désormais bien identifiés dans le paysage français de la lutte contre l'inceste, nous sommes intervenus à plusieurs reprises en 2021 pour notre expertise. **Le 29 janvier**, deux de nos bénévoles participent aux tables rondes d'un colloque universitaire consacré au bilan de la loi Schiappa à l'Université Panthéon-Assas à Paris.

Le 7 mai, Isabelle Aubry intervient en visio pour une table ronde intitulée L'inceste, du scandale médiatique à la prise en charge psycholégal organisée par *Perspectives Psy*, une des revues phares de la communauté psychiatrique francophone. Elle débat avec une juriste spécialiste de la protection de l'enfance, Michèle Créoff ; une historienne, spécialiste de l'inceste et ses représentations, Fabienne Giuliani et un pédopsychiatre, le Dr Gilbert Vila, qui s'occupe de victimes de violences sexuelles et d'inceste à l'hôpital Trousseau à Paris.



Lors d'une conférence à la médiathèque Canopée de Paris, **le 17 novembre**, notre vice-président Patrick Loiseleur, a présenté les derniers chiffres de l'inceste - en particulier sur la justice - à trois voix avec l'ingénieure en statistiques Alice Debauche de l'INED et l'avocat pénaliste Pascal Cussigh. Il a bien sûr rappelé le dernier sondage Ipsos de 2020 que nous avons diligenté : 1 Français sur 10 déclare avoir été victime d'inceste dans son enfance.

#Face à l'inceste se décentralise davantage

Sept ans après les Bouches-du-Rhône, l'association [Face à l'inceste a ouvert officiellement sa deuxième antenne départementale dans l'Hérault le 21 octobre](#) à l'occasion d'une soirée de lancement. Un nouveau pas dans la lutte contre l'inceste au plus près des habitants de l'Hexagone et des élus de terrain. À Montpellier et ses alentours, la structure a donc commencé à créer du lien avec les élus, les habitants et les professionnels pour sensibiliser au mieux sur l'inceste.



En 2021, l'antenne de l'Hérault a obtenu le soutien du Lions club Lattes - Pays d'Oc pour développer ses outils de communication. Deux animatrices réseau font désormais partie de l'équipe, aux côtés de Caroline Chaplain, responsable de l'antenne, afin de faire connaître l'association et monter des actions.

Dans **les Bouches-du-Rhône**, l'équipe autour de Randal Do s'est également étoffée avec Victoria pour consolider le réseau d'interlocuteurs. En 2021, en plus de Marseille, l'antenne a étendu son réseau aux municipalités de Port de Bouc, Salon-de-Provence, Istres et Miramas.

Dans ces communes, l'antenne a rejoint divers organismes de santé et de protection de l'enfance. A Salon par exemple, l'antenne est en lien avec les sages-femmes du service prénatal de l'hôpital. Notre association a également rencontré à plusieurs reprises les élus de la Ville de Marseille. Nous apportons ainsi notre expertise et nos outils à l'objectif « Santé » du plan éducatif de la mairie.

#Des nouvelles ressources bibliographiques



Illustration Anne CADORET

Le **21 janvier**, notre présidente Isabelle Aubry publie une [réédition de son livre-témoignage La première fois j'avais 6 ans](#) aux éditions XO avec les 30 propositions de l'association au gouvernement pour agir contre l'inceste.

Le **14 juin**, après 3 ans d'enquête, et de travail, [et grâce au soutien d'Un Rien C'est Tout](#), nous publions notre [Guide du Parent Protecteur](#) qui regroupe des témoignages, des conseils de professionnels, des informations et adresses utiles. Voir [le clip de présentation](#).

#Des participations à des procès emblématiques

Nous prenons également part directement à la reconnaissance de l'inceste par la justice en tant que parties civiles dans des procès emblématiques. Ainsi, nous suivons de près l'affaire Le Scouarnec, ce chirurgien qui a violé des centaines d'enfants dans l'ouest de la France pendant plusieurs décennies.

Un premier procès s'est tenu en 2020 pour des viols et agressions sexuelles notamment sur deux nièces. Il est condamné à 15 ans de réclusion criminelle. **Un deuxième procès** devrait se tenir prochainement avec plus de 300 victimes. L'instruction est toujours en cours. Dans cette affaire, nous avons bénéficié d'un partenariat pro bono avec [l'Alliance des avocats pour les droits de l'homme](#). Face à l'inceste est aussi partie civile dans une autre affaire, toujours en cours d'instruction et beaucoup moins médiatisée. Il s'agit d'une mère taxée de SAP (pseudo syndrome d'aliénation parentale) contre lequel nous combattons depuis 15 ans car il participe à museler les victimes.

#Et aussi

Le 8 février, lors de la consultation citoyenne lancée par notre partenaire Make.org sur les violences faites aux enfants, les propositions de notre plan inceste sont plébiscitées par 70000 français ([lire le communiqué commun](#)).



En février aussi, sur invitation de notre partenaire Publicis Conseil nous avons participé au jury professionnel final du challenge étudiants de l'école Sup de pub pour leur « compétition annuelle » de campagne publicitaire. Leur consigne : comment feriez-vous pour parler de l'inceste auprès des jeunes et dans les médias ?



Le 9 juin, la ville de Paris lance [un plan de lutte contre les violences faites aux enfants](#). Ce plan inclut certaines de nos propositions soumises lors des réunions de concertations, comme la création d'une maison d'accueil semblable à la Maison du Dr Bru d'Agen.

En juin aussi, notre exposition itinérante « Des mots et des maux », créée en 2006 pour sensibiliser à l'inceste, a été inaugurée dans les locaux de [l'institut Afertes](#) qui forme des éducateurs spécialisés. C'est un formateur de l'institut, qui avait participé à l'élaboration de cette exposition à l'époque, qui a décidé de faire travailler ses étudiants sur ce projet pour lequel nous l'avons accompagné. Déjà présentée dans plusieurs communes françaises, cette exposition met en lumière des témoignages de survivants, mais aborde aussi la problématique via des portraits photo et un abécédaire.



Le 28 octobre, les associations Innocence en danger, Enfance & partage et Face à l'inceste lancent [un appel à témoins pour toutes les personnes ayant été en contact avec la brigade des mineurs de Paris](#), régulièrement pointée du doigt pour la violence verbale et psychologique exercée par ses agents pour museler la parole de l'enfant victime de violences sexuelles ou de son parent protecteur.

En 2021, nous nous sommes également mis aux normes sur la protection des données personnelles de nos utilisateurs. Nous avons ainsi lancé la première étape du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce chantier continue en 2022.

La communication

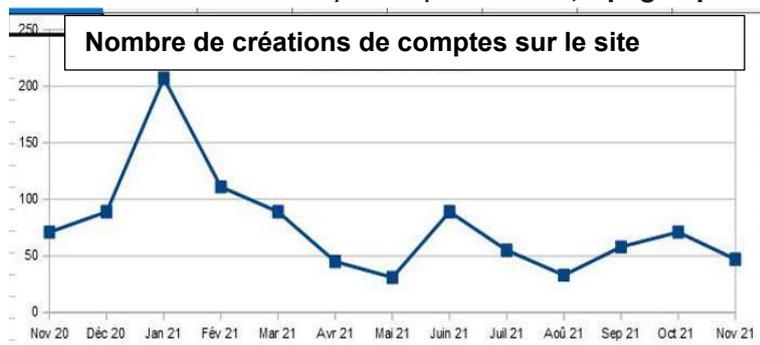
#Le site internet

Grâce au soutien de la fondation Kering, notre site a été entièrement refondé **fin 2020**. En 2021, nous avons mené un **audit** avec la société **Performics** pour être mieux référencés.

Aujourd'hui, nous apparaissions en deuxième entrée de la première page de résultats sur Google quand on tape « inceste » et « association », mais si c'est « inceste » seul, la liste est longue avant de tomber sur notre site (5ème page).

Au cours de la première année d'existence (20/11/2020 – 20/11/2021), le site a accueilli **120407 visiteurs** soit en moyenne 329 visiteurs/jour (le meilleur score est de 3264 visiteurs, enregistré le 24/01/2021). Ces visiteurs proviennent pour 87% de la France, sont des femmes (61%) et se situent principalement dans la tranche d'âge 25-34.

Ces visiteurs ont en moyenne parcouru **2,7 pages par visite**. Ils sont venus à partir d'une



recherche organique (Google) pour 48%, en accès direct (21%) et des réseaux sociaux (20%). Les pages les plus vues sont celles de la pétition « Face à l'inceste, changeons la loi ! » (24583 signatures), des témoignages, le forum, Agissons, Deux cauchemars, Faire un don...

424 visiteurs sont devenus **membres** de l'association en créant un compte sur le site au cours de l'année 2020, ce qui porte à 7 360 le nombre de personnes ayant créé un compte à ce jour. Par ailleurs, 2 017 visiteurs ont effectué **le test Score ACE** (Adverse childhood experiences - expériences traumatisantes de l'enfance) pour calculer l'impact actuel de leur expérience traumatique dans l'enfance.

Concernant la **fréquentation du site**, nous avons connu deux pics relatifs à l'actualité : le mois de janvier (affaire Duhamel) et le mois de juin. Lors de ces pics, davantage de dons ont été naturellement réalisés pour notre association.

Côté **parutions**, nous comptabilisons l'an dernier environ 60 témoignages publiés sur notre site ; une vingtaine d'articles divers ; six dossiers ; 2 dossiers experts et 2 enquêtes.

Par ailleurs, nous avons dû faire face à trois **cyberattaques** contre notre site, dues à la sensibilité de notre sujet et des données qui pourraient être collectées. Nous avons donc signé un contrat de maintenance spécifique pour les juguler.

#Les réseaux sociaux

Nous sommes sur plusieurs réseaux sociaux à la fois : Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn (538 abonnés). Sur Twitter, nous avons atteint **9 000 abonnés** fin 2021 et gagné le macaron bleu de « compte certifié ». Twitter est un réseau social qui reste incontournable pour l'activité militante en raison de la présence des politiques, journalistes, associations et lanceurs d'alerte. Ce sera un des canaux privilégiés de notre campagne "présidentielle" de 2022 pour inviter les principaux candidats à se positionner sur les thèmes choisis par nos followers.



Sur Instagram, nous comptons fin 2021 quelque **1 600 abonnés** pour 400 abonnements de notre part. Nous avons publié près de 300 publications depuis la création du compte.

Par ailleurs, quelque **8 000 personnes** aiment et suivent notre page Facebook. Par nos publications, nous avons touché environ 20 000 personnes, dont 19 000 en France métropolitaine. Les autres sont basées en Belgique, aux Antilles ou encore au Canada. Notre taux d'engagement est particulièrement important chez les femmes entre 35 et 55 ans sur ce canal.

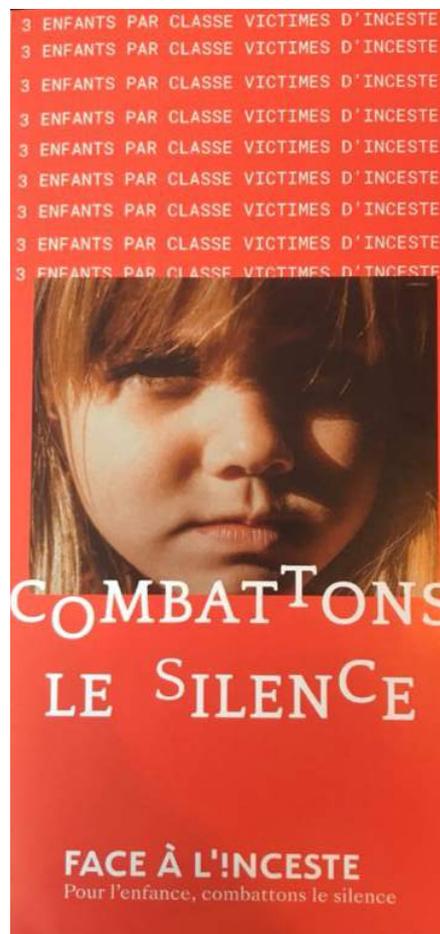
#Et aussi

En 2021, nous avons également posté 4 073 **dépliants** et 609 affiches à 115 personnes pour faire connaître l'association et peut-être éviter un inceste ou aider un survivant. Les personnes qui vont sur le site Face à l'Inceste peuvent en faire la demande pour avoir personnellement quelques renseignements sur l'association ou pour en distribuer.

Parallèlement, en décembre, nous avons lancé **une newsletter mensuelle** sur l'actualité de l'association et de l'inceste en général. Celle-ci comporte un taux d'ouverture important pour ce type de communication de l'ordre de 30 %.

Les ressources humaines

Au 31 décembre 2021, l'association comptait 274 adhérents actifs, contre environ 250 en 2020 à la même période. Nous comptons par ailleurs une trentaine de bénévoles actifs et une webmestre qui travaille pour nous à temps partiel. Au cours de cet exercice 2020-2021, l'association a reçu 219 dons ponctuels et comptait 21 donateurs récurrents.



Qu'avons-nous prévu pour 2022 ?

Après tout ce que nous avons fait en 2021, nous ne comptons pas nous reposer en 2022. Voici quelques sujets (entre autres) sur lesquels le combat continue :

- Faire reconnaître le crime d'inceste comme **un crime spécifique, jugé en cour d'assises**, indépendamment de la nature de l'acte sexuel (qu'il y ait eu pénétration ou inceste moral) puisqu'il s'agit d'un crime de lien qui prive l'enfant d'une famille indispensable pour se construire.
- Établir **une présomption de non-consentement systématique** à l'inceste en dessous de 18 ans : ce sont les adultes qui doivent justifier leurs actes, pas les enfants. Cette règle doit donc s'appliquer peu importe l'écart d'âge avec l'agresseur majeur et son degré d'autorité sur l'enfant.
- Obtenir **l'imprescriptibilité du crime d'inceste**, vu le nécessaire temps pour certaines victimes d'accepter ce qui leur est arrivé et de se sentir prêt à en parler.

Nous avons d'ores et déjà de nombreux projets qui sont arrivés ou qui arrivent en 2022 :

- **Février 2022** : nouvelle édition, revue et augmentée, du livre de référence pour les professionnels : **[L'inceste : 38 questions-réponses incontournables chez Dunod](#)** (par Isabelle Aubry et le Dr Gérard Lopez)
- **Mars 2022** : nouveau livre à destination des parents : « *Les violences sexuelles : Prévenir. Détecter. Accompagner* » dans la collection « 10 clés » chez Hatier (par Patrick Loiseleur)
- **Mars 2022** : les cahiers de prévention à l'usage des enfants seront accessibles en téléchargement sur notre site.

Il ne vous a pas échappé non plus que la campagne pour l'élection présidentielle est lancée : comptez sur nous pour mettre le sujet du parent protecteur au cœur de l'actualité et obliger tous les candidats à se positionner sur nos propositions et celles de la Ciivise .

Par ailleurs, grâce à une importante donation de la **fondation Oak**, nous allons pouvoir nous professionnaliser en commençant à embaucher des personnes à temps plein. Dans un premier temps, à l'aide des quelque **80 000 euros** qui vont nous être octroyés, nous souhaitons recruter un directeur ou une directrice au cours de l'année 2022. Actuellement, nous sommes tous bénévoles, sauf notre webmestre qui travaille pour nous à temps partiel.

Enfin, **en 2022**, nous comptons mettre en place des modules de sensibilisation sur l'inceste. Un business plan est en cours d'élaboration par nos équipes.

Un grand merci à tous pour votre soutien !